Algeria to 1876

Collectors Club of New York

Kenneth R. Nilsestuen

June 15, 2016

Part 7 of 7















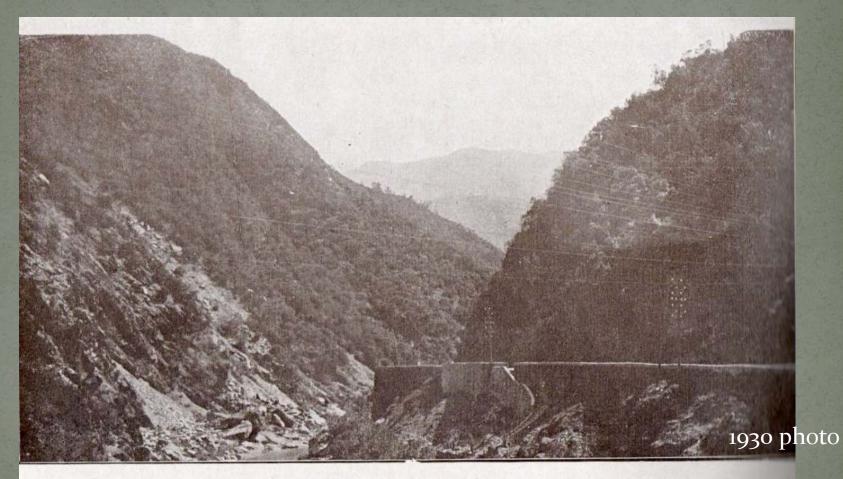








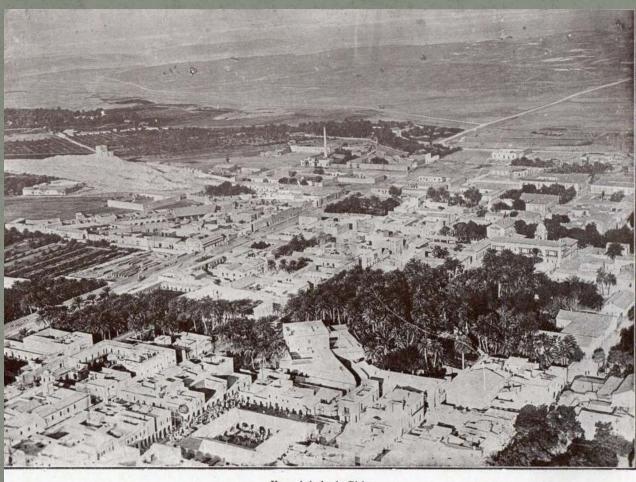
La Chiffa



Les Gorges de la Chiffa.



Biskra



1930 photo

Vue générale de Biskra.



To United States

 $1\overline{872}$



To United States

1873



Le Sourcement Francis de civil

de l'Argorie

Monsieur Ma

Directeur du Gé

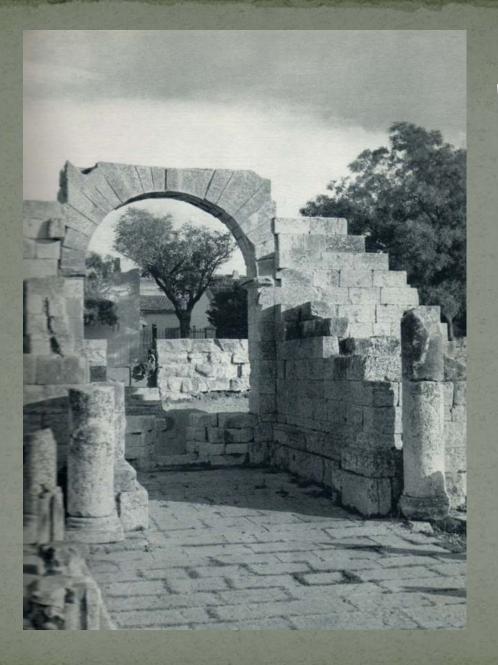
Tue delatye "

Colonne expeditionnaire de Comisie Loi du la Mai f1.

Mousieur Godon

Conseiller en la Cour d'appel

Caen



Tebessa

Basilica church arch

1955 photo

Constantine



1930 photo

La Section constantinoise.

Constantine



1930 photo

Constantine : La Maison de l'Agriculture : Façade principale.

Algiers



1955 photo

Algiers



1955 photo

Oddities

1874





The end – fraudulent reuse

1879

7/
Nº 111. AM & begit the Markout & allh
Ferrier 1879.— Get. 150.
POSTES * a
ET TÉLÉGRAPHES.
TIMERE DU ARREAU. (Execution de l'article 861 de l'Instruction générale.
(Cart) I want to the state of
Jai l'honneur de vous informer qu'un (1) le de à votre
adresse, qui paraît (1) pode no timbe port
are and depa pervice
Note, Le univers sele dels
dire rapporté en horsea, soit est en instance au burcau de poste de cette vine.
a'il consent is a prisenter, soit par un facilé de peareit.
Lie cas de refes, le destina- taire semplit le ceder préparé de exigent que le dit soit vérifié
distances à cet effet et il pen-
tes par le fectuer, — A Paris, en votre presence.
das para, l'Allind de Paris. Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien vous rendre au bureau
[a] Indiquer la nature de l'objet, purles mote suivants: à cet effet.
Letter, Served, Francis, Franc
Ou échapitillen, etc.
(a) Ajouter, selin le cas:Porter un timbre-poste fondé de pouvoir.
open deli sersi. Contraine des esteses pro- lables. A Oly 1e // Mov. 1879.
Contents des nigets pas
ailier de draits de deusanContenir une lettre es
note ayant le cerveties de en- respondance ou pouvant en te-
air lies. (3) Ajuntor, refera lo cas:da la loi da a di contre
de la loi de 10 octobre 1849 de la loi de 2 juio 2849-
des lois de danaine. des lois de dinaine.
de la Tol du 15 juni 1806. de la Tol du 15 junier
Dans aucun cas, les deux cadres ci-dessous ne doivent être détachés du présent avis.
POUVOIR. REFUS.
Je soussigné, destinataire de l'objet mentionné Je soussigné, destinataire de l'objet mentionné
ci-dessus, autorise M. ci-dessus, déclare refuser de
à remplir, en mon nom, les formalités d'ouverture
et de vérification requises et à fournir tous rensei
gnementa. A le 187 Signature:
Signature:

